



Attestation Faux témoignage

Par **JULIANNA92**, le **22/04/2013 à 13:16**

Bonjour, Suite à un report de jugement prud'homal causé par mon ex-employeur qui n'avait pas prévu d'avocat, nous avons enfin reçu les pièces adverses. Une attestation d'un ancien salarié devenu très ami avec mon ex-employeur, a fait un faux témoignage contre moi ! Puis-je avoir votre aide ? **merci**

Par **moisse**, le **22/04/2013 à 15:16**

Bonjour, Cette attestation fait état de faits exacts jusqu'à preuve du contraire. SOit vous pouvez prouver la fausseté des faits allégués, et alors vous demandez au tribunal d'écarter l'attestation en question, soit vous ne pouvez pas. Il n'est pas dans votre intérêt sauf si cette attestation est essentielle dans les moyens de défense de votre employeur, de déposer une plainte pour faux réprimé par le code pénal L441-7. Si vous avez un avocat il sera de meilleur conseil compte tenu du dossier et des intérêts en jeu.